SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le vingt-six mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

PRESENTS

L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : CHAMBOURCY / LOUVECIENNES

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	**:**	***7***
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	**:**	**1**
QUORUM	**:**	**10**
Délégués présents	**:**	***13***
Délégués comptant pour le vote	**:**	***13***

RÉUNION DU 2 AVRIL 2019

Séance du Comité

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur SOUCARET, représentant la Ville de Port-Marly, est désigné secrétaire de séance.

Le Président fait observer qu'il n'y a pas eu de reprise d'actes car la dernière réunion du Comité a eu lieu il y a peu de temps.

L'ordre du jour est le suivant :

- Budget Primitif 2019
- Reprise anticipée des résultats 2019
- Dotation aux provisions semi-budgétaires dans le cadre du contentieux HYDRATEC
- Convention financière pour la reconstruction du terrain de pétanque de Port-Marly
- Questions diverses

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Président donne la parole à Monsieur ARNAUD pour la présentation du rapport.

Monsieur ARNAUD présente la délibération et indique que, dans le chapitre 011, la mise à jour du modèle hydraulique sur la branche syndicale de L'Etang-la-Ville est due à la réalisation, par cette dernière, de son schéma directeur. Dans le chapitre 68, il rappelle que, dans les recettes, le syndicat récupérait les sommes au titre du contentieux HYDRATEC suite au jugement prononcé par le tribunal à l'encontre de cette société, mais, HYDRATEC faisant appel, il est prudent de faire une provision.

Le Président remercie Monsieur ARNAUD pour sa présentation exhaustive et demande si les élus ont des questions complémentaires, sachant que, lors du rapport d'orientation budgétaire, des discussions ont déjà eu lieu sur ces sujets.

Monsieur LABRE fait remarquer, concernant le bassin Corbière, qu'il est très important que les marchés de travaux soient notifiés avant la fin de l'année, de façon à ce qu'il n'y ait pas un délai de latence incontrôlable lié au transfert de compétence l'année prochaine.

Le Président mentionne que cela est bien noté et signale que c'est bien dans cet esprit que les travaux vont être menés. Il explique que la notification des marchés, la procédure de passation, en amont bien évidemment, se fera avant le 31décembre, soit avant le transfert de compétence, ceci afin de rendre irrémédiables les travaux qui doivent être engagés sur le bassin Corbière. Il précise que, les marchés eussent été notifiés après le 1er janvier, il n'avait pas eu d'inquiétude à ce sujet, mais, dans le doute sur ces périodes transitoires, notamment sur des transferts de compétence comme cela a été vu avec la GEMAPI, où il faut du temps pour que la communauté d'agglomération trouve un signataire et s'organise, il est préférable de procéder ainsi et remercie Monsieur LABRE pour son intervention.

Monsieur AGNES, concernant les charges du personnel au chapitre 012 de l'exploitation et au sujet de l'ingénieur, demande pourquoi le remboursement de la quote-part du SIA est passé de 141 000 € l'année dernière à 173 000 € pour 2019 ;

Monsieur SAILLARD explique que l'année dernière, au niveau des services centraux, il y a eu de nombreuses absences, notamment sur des postes avec de quatre à six mois sans agent, ayant pour conséquence la baisse des charges d'autant. Il précise qu'actuellement tout le personnel est présent, que le montant pour les services centraux est de plus de 700 000 € et que ce montant est ramené aux pourcentages de mutualisation pour chaque

Syndicat. Il ajoute que, lorsque cette évaluation a été faite, au niveau du budget, tous les agents étaient présents ; or depuis, certains départs vont être à constater, notamment celui de la responsable financière, et l'impact financier n'est pas encore bien connu.

Sans autres observations, **le Président** soumet cette délibération au vote.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019

Le Président donne la parole à Monsieur ARNAUD pour la présentation du rapport.

Monsieur ARNAUD présente le rapport.

Sans observations, **le Président** soumet cette délibération au vote.

Le comité adopte, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats 2018.

DOTATION AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX HYDRATEC

Le Président donne la parole à Monsieur ARNAUD pour la présentation du rapport.

Monsieur ARNAUD présente le rapport.

Le Président rappelle que les 74 % sont prévus à titre prudentiel dans le cadre d'une procédure d'appel, mais reconnait que la décision rendue en première instance est très largement favorable au syndicat.

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, la dotation aux provisions semi-budgétaires dans le cadre du contentieux HYDRATEC.

CONVENTION FINANCIERE POUR LA RECONSTRUCTION DU TERRAIN DE PETANQUE DE PORT-MARLY

Le Président présente la délibération et explique que, dans le cadre du schéma directeur, plus de 3 millions d'€ ont été budgétés pour l'année 2019 par le SIA. Il signale que, plutôt que de refaire à l'identique ce terrain de pétanque avec de l'enrobé, il a été décidé que le coût de cette reconstruction sera assumé par le syndicat et réglé directement à la ville du Port-Marly, qui fera son affaire de cet aménagement extérieur. Il informe que le budget est à peu près équivalent avec une légère économie pour le syndicat de 1 000 à 2 000 €.Il estime que cela ne lui parait pas illogique de laisser à la ville toute latitude pour procéder à cet aménagement, puisqu'il s'agit de son aménagement extérieur. Il signale aux élus que tout le détail est indiqué en page 3 de la convention. Il annonce qu'il y a environ 60 000 € de terrassement, 17 000 € pour la clôture, les plantations et l'engazonnement ainsi qu'un chalet qui peut être monté et démonté facilement. Il fait observer que cela a été vu entre les services respectifs. Il ajoute que ces travaux incombaient au SIA puisqu'il assume l'intégralité du coût de ce chantier.

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, la convention financière pour la reconstruction du terrain de pétanque de Port-Marly.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président, demande aux élus s'il y a des questions particulières, même si de nombreux échanges avaient déjà eu lieu lors de la présentation du ROB. Il mentionne que la question du Pecq a été évoquée avec Monsieur LABRE et qu'ils sont bien conscients du calendrier. Il réitère que cela est bien à l'ordre du jour et il annonce qu'il appellera Madame BERNARD pour l'évoquer à nouveau avec elle.

En l'absence d'autres questions, le Président lève la séance à 19h30.